

**DECLARATION CONJOINTE ET ACTE D'ENGAGEMENT DES LEADERS RELIGIEUX DU SUD-KIVU SUR LES ACCUSATIONS DE SORCELLERIE ENVERS LES FEMMES ET SUR LEURS CONSEQUENCES D'ACTES DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE**

Nous, leaders religieux et religieuses, toutes tendances religieuses confondues de la province du Sud-Kivu,

Réunis.es en Atelier de réflexion à Bukavu du 29 – 30 mars 2023 sur la problématique des femmes accusées de sorcellerie pour repenser les stratégies de prévention et de lutte contre des accusations de sorcellerie à l'égard des femmes et des filles ;

Réaffirmons l'existence de la sorcellerie comme fait spirituel et de société comprise comme *une pratique en relation avec les forces occultes (consciente ou inconsciente) pour nuire à un individu, à une communauté ou à la nature, et être au service des forces du mal ;*

Vu le niveau de croyance en la sorcellerie, en l'enchantement et en la magie largement répandus en province du Sud Kivu ;

Vu le charlatanisme assorti de cette croyance et les pratiques néfastes liées à ces accusations sans fondement spirituel et social ;

Vu le nombre croissant des femmes accusées de sorcière, victimes de la justice populaire ;



Vu la multiplicité des cas des femmes brûlées vives ; des cas de tueries, de tortures et lynchages, de destruction méchante des abris, de déplacements forcés et d'exclusion de la vie communautaire des femmes accusées sorcières tels que documentés par AFEM ;

Vu l'ampleur des dommages causés par la justice populaire liée aux accusations de sorcellerie particulièrement sur les femmes et les jeunes filles ;



Vu les conflits communautaires et familiaux suscités par les cas d'accusation de sorcellerie envers les femmes ;

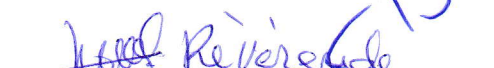
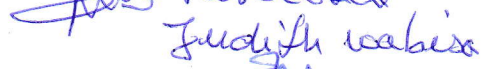

Considérant que cette situation contribue à l'augmentation de la criminalité et l'accentuation de la pauvreté des communautés et des femmes ;

Considérant que cette criminalité est dirigée beaucoup plus sur les femmes et les petites filles ;

  
REV. NANGAA  


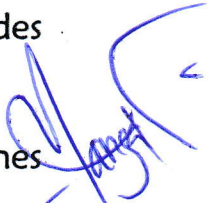
  
Rev. Paul

  
Rév. B  
Rév. B  
  
Rév. B  
  
Rév. B

  
Rév. NANGAA

  
Rév. B

  
Rév. B

Considérant les articles 59 à 60 du code pénal congolais et article 157 de la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant prévoyant infractions d'épreuves superstitieuses et les peines ;

Considérant l'article 78 du code pénal congolais incriminant les accusations de sorcellerie ;

Considérant la sacralité de la vie consacrée par les Ecritures Saintes, et promue par la Constitution de 2006 telle que révisée en 2011 ;

Considérant tous les instruments légaux nationaux et internationaux ratifiés par la RDC qui protègent les droits des femmes et des filles et qui interdisent la discrimination sous toutes ses formes,

Considérant tous les passages bibliques et coraniques qui interdisent les actes de violences et de mort et qui insistent sur l'amour du prochain,

#### Déclarons :

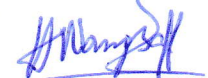


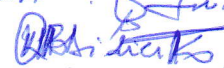



1. Injustes et discriminatoires les actes d'accusations de sorcellerie contre les femmes et les filles ;
2. Inhumains, dégradants et illégaux les actes de justice populaire dont sont victimes les femmes, les filles et leurs familles ;
3. Ces actes constituent un manque de foi et de charité ;
4. Soutenir le principe de la sacralité de la vie ;
5. Notre engagement à lutter contre ces actes ignobles pour le salut des âmes et la paix sociale.

#### Prenons l'engagement :

De lutter contre toutes les pratiques d'accusation de sorcellerie envers les femmes et de lutter contre les violations de droits des femmes liées à ces pratiques au sein de nos Eglises respectives et de la société.

Fait à Bukavu, le 30/3/2023

Les leaders religieux du Sud-Kivu en séance de réflexion sur les stratégies de lutte contre le problème d'accusation de sorcellerie des femmes.

1. Rév. NANGAA BAZON Jean Emile ECC/40<sup>e</sup> CECA 
2. Rv. KWAKEZIME - MONGAME - SERAPHIN CHRISLO 
3. Répr. Légal NKOMENDS NYAM. Paul E-R-C / EFATHA 
4. Pasteur Lidien MWEMA ILUNGA VICTORY PRAYER 
5. EV. RIZIKI FLORENCE ECC/8<sup>e</sup> CEPAC Smyrna? 
6. Révérende Judith Wasesa ECC / Rue CLMK. 
7. Révérende NASOKA BWANI Géoselle / ECC / DASEL 

8. P. Barthélémy MIWANI SK

~~Barth. M.~~  
Barth. M.

- 9) Catéchiste IGILIMA BANYAKWA / EJCSK Eglise Kimbanguiste sud/Kivu
- 10) Pasteur MANGALYI ANGALISI / Culte ~~fr~~ / ~~fr~~ / ~~fr~~
- 11) Coordinateur des Jeunes SULTANI Paucifique / Catholique
- 12) Rév. BIZORHO BAZEMBE Ephémère ECC/CORAB
- 13) Rév. P. Jean Jacques DUGA, R. Légal CITE DE DAVID
- 14) Remy KILOSTHO laïc Eglise Catholique
- 15) Abbé GUSTAVE AMULI - Radio-Manin / Eglise Catholique
- 16) Mgr François Xavier M. Archidiocèse Bukuru P. O Thèse Mgr